

Rapport d'évaluation du Conseil 27+1

A. Fonctionnement du Conseil 27+1

La création du Conseil 27+1, Conseil supracommunal du Brabant wallon, a été adoptée par le Conseil provincial en date du 26 février 2015.

Depuis sa création, 3 Conseils et 5 Groupes de travail ont été organisés :

- Conseil 1 : 6 mars 2015 ;
- Groupe de travail 1 – politique en matière des aînés : 24 mars 2015 ;
- Conseil 2 : 27 mai 2015 ;
- Groupe de travail 2 – huis clos : 8 septembre 2015 ;
- Conseil 3 : 21 septembre 2015 ;
- Groupe de travail 3 – culture : 2 octobre 2015 ;
- Groupe de travail 4 – enseignement/jeunesse : 15 décembre 2015 ;
- Groupe de travail 5 – centres culturels : 13 janvier 2016.

1. Conseil du 6 mars 2015

a. Ordre du jour

1. Installation du Conseil 27+1 ;
2. Approbation du Règlement d'ordre intérieur ;
3. Communication des résultats de l'évaluation des appels à projets 2014 ;
4. Présentation des appels à projet 2015 ;
5. Zone de secours du Brabant wallon - financement;
6. Approbation de l'agenda des réunions 2015.

b. Invités

Bourgmestres et observateurs (Chefs de groupe MR, PS, Ecolo, cdH et FDF, Gouverneur, Présidents de l'IBW et de l'ISBW)

c. Suivis

1. Demande d'informations sur un nouveau décret flamand qui imposerait dorénavant aux communes qui n'ont pas de structure d'accueil pour les aînés d'organiser au moins un accueil de jour.

Note sur l'accueil de jour collectif autonome (collectieve autonome dagopvang – CADO) distribuée lors du 2^{ème} Conseil le 27 mai 2015.

2. Publication des règlements et formulaires des appels à projets 2015 sur la plateforme e-partagebw.

3. Subventions aux communes dans le cadre de la création de la Zone de secours

- Transmission de la convention de partenariat approuvée par la résolution du Conseil provincial du 26 mars 2015 et par le Conseil de la Zone le 27 mars 2015
- Envoi par courrier et par mail d'une note pédagogique au sujet des subventions octroyées aux communes dans le cadre de la création de la Zone de secours

2. Groupe de travail du 24 mars 2015 : Aides aux Communes et CPAS en matière de politique des aînés

a. Ordre du jour

Présentation des diverses aides que la Province peut apporter en matière de politique des aînés :

1. Appel à projets Seniors ;
2. Règlement aide aux familles ;
3. Subvention des initiatives d'hébergements d'intérêt public à destination des personnes âgées dans les communes de la Province du Brabant wallon ;
4. Prime au maintien à domicile des personnes âgées ;
5. Règlement télé vigilance ;
6. Plateforme de la Mission de coordination provinciale des aînés.

b. Invités

Échevins en charge des personnes âgées et Présidents de CPAS

c. Suivis

1. Aide aux familles

- Envoi aux communes et CPAS du règlement après adoption par le Conseil provincial ;
- Publication du règlement et du formulaire sur la plateforme e-partagebw.

2. Primes au maintien à domicile des personnes âgées et des personnes handicapées

- Publication du règlement et du formulaire sur la plateforme e-partagebw ;
- Envoi de dépliants dans les communes et CPAS.

3. Intervention dans les frais de téléphone et de sécurité-vigilance

- Publication du règlement et du formulaire sur la plateforme e-partagebw ;
- Envoi de dépliants dans les communes et CPAS.

4. Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA)

À VENIR - Consultation des communes afin de connaître leurs représentants, leurs demandes particulières, le cadastre par communes, etc.

3. Conseil du 27 mai 2015

a. Ordre du jour

1. Discussion du projet de contrat de supracommunalité ;
2. Information sur l'organisation d'une table ronde « zéro phyto » par le CPAR le 9 juin au Domaine provincial du Bois des Rêves ;
3. Demande d'avis sur la future réforme des Maisons du tourisme en Brabant wallon.

b. Invités

Bourgmestres et observateurs (Chefs de groupe MR, PS, Ecolo, cdH et FDF, Gouverneur, Présidents de l'IBW et de l'ISBW)

c. Suivis

1. Réforme des Maisons du tourisme

- Transmission par mail et par courrier d'un tableau d'inventaire des missions touristiques à compléter ;
- Transmission par mail de la note d'analyse des réponses reçues ;
- Transmission par mail du projet d'avis au Ministre Collin ;
- Transmission par mail du courrier envoyé au Ministre Collin.

2. Adoption du contrat de supracommunalité

- Envoi par mail et par courrier du contrat de supracommunalité et d'un projet de délibération pour adoption par le Conseil communal ;
- Envoi par courrier d'un exemplaire du contrat de supracommunalité signés par les 27 communes et le Brabant wallon.

3. Betterstreet

- Envoi par mail et par courrier du projet de convention à signer entre la commune et la Province ;
- Envoi par mail du formulaire d'évaluation aux communes ayant adhéré à l'application.

4. 0 phyto

Organisation d'une table ronde « objectif zéro phyto » par le CPAR.

4. Groupe de travail à huis clos du 8 septembre 2015

a. Ordre du jour

1. L'accueil des gens du voyage ;
2. La Fête du sacrifice 2015 ;
3. Divers : mutualisation des charges payées par les communes dans le cadre de l'accueil des réfugiés.

b. Invités

Bourgmestres et observateurs (Chefs de groupe MR, PS, Ecolo, cdH et FDF, Gouverneur, Présidents de l'IBW et de l'ISBW)

c. Suivis

1. Fête du sacrifice

- À VENIR (sous réserve de l'approbation par le Collège provincial) - Mise en place d'un groupe de travail réunissant la Ville de Wavre, les Présidents de Mosquées du Brabant wallon et le CPAR pour un déroulement serein de la Fête du sacrifice en 2016 ;
- Envoi aux communes d'un questionnaire d'évaluation du déroulement dans les différentes communes de la Fête du sacrifice en 2015 suite aux nouvelles consignes régionales + publication sur la plateforme e-partagebw ;
- Analyse par le CPAR des réponses obtenues au questionnaire d'évaluation ;

2. L'accueil des gens du voyage

- Organisation du Groupe de travail suite à une demande communale ;
- Publication sur la plateforme e-partagebw d'une note récapitulative précisant les dispositions légales et le cadre pratique ;
- Envoi d'un mail afin de collationner les modèles de convention établis entre les communes et les gens du voyage et d'établir un cadastre des parcelles disponibles (9 réponses reçues) ;
- Inscription d'un crédit de 60.000 € au budget provincial 2016 pour soutenir l'équipement d'un ou plusieurs terrains communaux si la Province est saisie de projets ;
- Envoi d'un courrier au Ministre Prévot afin de suivre les intentions régionales en la matière ;
- À VENIR - Prise de contact avec l'IBW pour étudier la possibilité d'utiliser les terrains des zonings ;
- À VENIR - Réflexion sur l'élaboration d'un plan de communication de crise qui pourrait aider les communes en cas d'occupation sauvage.

3. Mutualisation des charges payées par les communes dans le cadre de l'accueil des réfugiés

- Envoi par mail des coordonnées du point de contact utile (Fedasil Région) pour la transmission des possibilités d'accueil et/ou d'aide relatives aux réfugiés ;
- Envoi d'un mail relatif au recensement des places d'accueil réservées aux réfugiés dans les communes et centres Fedasil du Brabant wallon ;
- Organisation d'une réunion entre les responsables des centres Fedasil du Brabant wallon, les Présidents de CPAS de Jodoigne et Rixensart et les représentants du Brabant wallon pour poursuivre le partage d'expériences et la recherche de mutualisation des moyens mis en œuvre ;
- Inscription de 5.000€ au budget provincial 2016 pour l'aide en matière de formation et particulièrement d'apprentissage des langues ou de traduction tant pour les écoles que pour l'accès aux services communaux des familles.
- À VENIR – Convention de partenariat avec le SeTIS wallon pour la mise à disposition de traducteurs et interprètes.

5. Conseil du 21 septembre 2015

a. Ordre du jour

1. Présentation des attributions des appels à projet 2015 et de l'évaluation des règlements pour l'élaboration des appels à projet 2016 ;
2. Avis sur la réforme des Maisons du tourisme ;
3. Signature du contrat de supracommunalité ;
4. Contrat de développement territorial ;
5. Divers et agenda.

b. Invités

Bourgmestres et observateurs (Chefs de groupe MR, PS, Ecolo, cdH et FDF, Gouverneur, Présidents de l'IBW et de l'ISBW)

Directeurs généraux invités en fin de séance pour la signature du contrat de supracommunalité

c. Suivis

1. Contrat de développement territorial

- Envoi d'un courrier aux communes annonçant la réalisation d'un Contrat de développement territorial à l'échelle du Brabant wallon ;
- EN COURS - Rencontre des communes afin d'établir un cadastre des projets et enjeux, en vue de la rédaction d'une note synthétique.

2. Sanctions administratives communales

- Transmission d'un tableau récapitulatif des conventions signées entre les différentes communes et la Province en matière de SAC ;
- Rencontre de plusieurs communes et Zones de police afin de faire le point sur les modalités pratiques en matière de conventions SAC, notamment suite à la compétence nouvellement attribuée aux agents sanctionneurs en matière d'arrêt et stationnement.

3. "C'est joué près de chez vous"

- À VENIR - Consultation des communes afin d'étendre la concertation sur les opérateurs mentionnés dans la brochure.

6. Groupe de travail du 2 octobre 2015

a. Ordre du jour

1. Les centres culturels ;
2. La bibliothèque itinérante ;
3. Divers.

b. Invités

Échevins de la culture, pouvant se faire accompagner par un agent de l'administration

c. Suivis

1. Décret Centres culturels

- À VENIR - Modifications des contrats de gestion du CCO et du CCBW afin d'intégrer les propositions évoquées en séance ;
- Mise en place d'un appel à projets à destination des centres culturels, présenté lors du GT du 13 janvier 2016.

2. Place aux livres

- Distribution en séance d'un questionnaire à destination des communes concernant leurs besoins en matière de lecture publique itinérante + publication sur la plateforme e-partagebw.be ;
- Consultation des écoles pour recenser leurs besoins ;
- À VENIR – Consultation des maisons de repos et des crèches afin de recenser leurs besoins ;
- Organisation d'une conférence de presse pour promouvoir le nouveau service de bibliothèque itinérante ;
- Implication de Promolecture dans les différentes actions.

3. Boîtes à livres

Envoi par courrier d'un formulaire de recensement des boîtes à livres.

7. Groupe de travail du 15 décembre 2015

a. Ordre du jour

1. Délibère-toi
2. Go2Rêve
3. MireBW
4. Appel à projets « identité provinciale »
5. L'orientation
6. Divers

b. Invités

Échevins de l'enseignement, de la jeunesse et de l'économie

8. Groupe de travail du 13 janvier 2016

a. Ordre du jour

1. Suivi apporté par la Province du Brabant wallon à la problématique du financement des Centres Culturels suite à l'annonce faite par la Fédération Wallonie-Bruxelles en juillet 2015 ;
2. Organisation du futur appel à projets.

b. Invités

Directeurs et Présidents des Centres culturels du Brabant wallon et Échevins de la culture des communes ayant un Centre culturel sur leur territoire

c. Suivis

Appel à projets « centres culturels »

- À VENIR - Consultation des Centres culturels et des communes ayant un Centre culturel sur le territoire afin de définir le thème de l'appel à projets pour la saison culturelle 2018-2019 (trancher entre « littérature, lecture et écriture » et « arts contemporains ») ;
- À VENIR - Transmission du règlement dès son adoption par le Conseil provincial.

B. Exécution du contrat de supracommunalité en 2015

Le contrat de supracommunalité du Brabant wallon a été signé en Conseil 27+1 le 21 septembre 2015.

1. Premier pilier : la prise en charge provinciale pour les dépenses nouvelles occasionnées par la mise en place de la Zone de secours du Brabant wallon

Convention de partenariat avec la Zone de secours du Brabant wallon

En 2015, le Brabant wallon a exécuté la convention de partenariat avec la Zone et lui a cédé des biens. Ce contrat fera l'objet d'une évaluation spécifique distincte, tel que prévu par la convention.

En date du 3 décembre 2015, le Brabant wallon a octroyé une subvention de 800.000 € à la Zone de secours en exécution de la convention de partenariat conclue.

En 2015, le Brabant wallon a également pris en charge directement diverses missions incombant à la Zone de secours du Brabant wallon par le mécanisme des services intégrés : mise à disposition de bureaux, calcul des salaires, tenue de la comptabilité, édition et suivi des factures de la Zone, etc.

Mise en liquidation de la Régie provinciale autonome de Sécurité

Le 25 juin 2015, le Conseil provincial a adopté la résolution mettant en liquidation la Régie provinciale autonome de Sécurité.

Le 3 septembre 2015, le Collège provincial a octroyé à la Zone de secours du Brabant wallon une subvention en nature sous forme de la cession de la propriété de 54 véhicules, d'une valeur de 1.491.929,36 €

Subventions annuelles assurant un lissage partiel et dégressif de l'augmentation des parts communales sur une période de 10 ans

Pour l'exercice budgétaire 2015, tel que prévu par le contrat de supracommunalité, le Brabant wallon a accordé aux communes 3.000.000 € dans le cadre de la subvention assurant un lissage partiel et dégressif de l'augmentation des parts communales sur une période de 10 ans suite à la création de la Zone de secours.

Les subventions octroyées aux communes se répartissent comme suit :

- Beauvechain : 69.889,30 €
- Braine-le-Château : 83.636,64 €
- Chastre : 124.465,67 €
- Chaumont-Gistoux : 168.035,32 €
- Court-Saint-Etienne : 164.113,49 €
- Genappe : 136.410,96 €
- Grez-Doiceau : 191.962,62 €
- Hélécine : 37.838,77 €
- Incourt : 53.596,45 €
- Ittre : 118.789,79 €
- Jodoigne : 121.350,59 €
- La Hulpe : 24.345,21 €
- Lasne : 72.455,10 €

- Mont-Saint-Guibert : 113.159,70 €
- Orp-Jauche : 98.368,66 €
- Ottignies-LLN : 452.582,90 €
- Perwez : 98.216,58 €
- Ramillies : 68.248,65 €
- Rebecq : 128.976,17 €
- Rixensart : 313.931,22 €
- Villers-la-Ville : 106.302,84 €
- Walhain : 117.286,25 €
- Waterloo : 136.037,11 €

2. Deuxième pilier : les actions additionnelles de supracommunalité

En 2015, 6.034.915,03 € ont été octroyés aux communes, après modification budgétaire, dans le cadre des 14 appels à projets repris dans l'annexe 3 du contrat de supracommunalité.

Les crédits sont ventilés comme suit :

- Lutte contre les coulées de boue : 293.878,51 €
- Mise en conformité d'espaces de citoyenneté : 292.880,00 €
- Évènements à portée économique en vue de la dynamisation des centres de villes et de villages : 108.367,50 €
- Investissements à portée économique en vue de la dynamisation des centres de villes et de villages : 330.904,40 €
- Amélioration de la mobilité et/ou sécurisation des voiries : 638.642,40 €
- Création et/ou amélioration des cheminements cyclables : 870.307,26 €
- Sauvegarde du petit patrimoine populaire : 46.618,40 €
- Procédé de désherbage alternatif aux pesticides (zéro phyto) : 246.026,51 €
- Services d'accueillantes conventionnées : 210.381,00 €
- Création/mise en conformité de places d'accueil pour la petite enfance : 1.898.872,52 €
- Accessibilité aux services publics des personnes atteintes d'un handicap : 282.586,00 €
- Hébergements d'intérêt public à destination des personnes âgées : 285.000,00 €
- Cohésion territoriale, sociale et économique : 275.000,00 €
- Sécurisation des biens et des personnes : 255.450,53 €